



L'accord prévoyait l'intégration de la Prime de Fin d'Année dans l'assiette de calcul de l'activité partielle et des congés. Une prime de 120€ était proposée pour les rémunérations inférieures à 3 SMIC (56 000€/an).

L'impact financier sur la PFA dépendait de notre taux d'AP et de notre salaire.

L'intégration de la PFA dans l'assiette des CA et AB53 n'impactait pas les heures majorées.

La prime proposée aurait pu avoir un effet d'aubaine pour certains mais ne garantissait pas la couverture de la perte financière sur la PFA, particulièrement pour ceux dont le taux d'AP était le plus élevé.

Ce dispositif du projet d'accord ne changeait absolument rien à ce que connaissent aujourd'hui les cadres au forfait (groupes 2, 3 et hors cadres). Ce mécanisme avait même été retiré dans l'accord proposé aux pilotes.

La Direction, en choisissant l'intégration de la PFA, accentuait les disparités entre les catégories de personnel et entre les secteurs de la compagnie car du coup les personnels les plus impactés par l'activité partielle voyaient leur prime de fin d'année diminuer le plus, double peine ! Et les populations les plus touchées par l'AP font partie évidemment de l'Air France d'en bas.

**L'effort financier supplémentaire
n'était demandé qu'à l'Air France d'en bas !**

Impacts CA03

La Direction souhaitait retirer nos 3 jours de congés de continuité d'activité (CCA ou CA03) sur 2021 (rétroactif au 1^{er} janvier) et 2022. L'économie recherchée passait par la transformation de ces jours en AB53.

Si le taux d'activité partielle du personnel au sol au premier trimestre 2022 était inférieur à 20%, les 3 jours de CA03 2022 auraient été rendus sous forme de CA03 ou de CHS.

Les pilotes ne rendaient pas de jours de congés au prétexte que leur accord prévoyait des mesures concernant des jours d'inactivité.



Les instances FO ont décidé de ne pas signer l'avenant à la convention PS.



La Direction a retiré les accords à signature. Elle invite tous les syndicats PS, PNC et PNT concernés par ces négociations à une réunion d'échanges le vendredi 21 mai. (au sol FO, UNSA, CFDT et CFE-CGC)

Christophe Malloggi

Secrétaire général



FO Airfrance Bureau Central



@FO_AF



<http://www.foairfrance.fr/>